

**Mairie  
d'AGON-COUTAINVILLE  
Manche**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Le 16 septembre 2013 à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

**PRESENTS** : M. AVENEL, Maire  
M. ROBBE, Melle LEBRET, M. FOURNIER, Mme LEROY, adjoints.  
M. PRUVOT, Mme SALLE, M. MAUGER, M. d'HOOGHE, M. LEMESLE, M. BAUCHE, Mme FANFANI,  
M. ROUGEAUX, M. DELEMASURE, M. JOIGNE, M. ENGUEHARD, M. SAVARY,  
conseillers municipaux.

**EXCUSE** : M. HENRY, adjoint (procuration à M. AVENEL).

**ABSENTS** : Mme VASSEUR, conseillère municipale  
M. NICOLLE, conseiller municipal

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BAUCHE.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2013**

Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2012, conformément au décret n° 2005-236 du 14 janvier 2005. Le rapport sera annexé au procès-verbal du compte-rendu.

M. d'HOOGHE demande si on a étudié la possibilité de diminuer le prix de l'eau.

M. le Maire a confié cette étude au fermier qui doit donner des éléments de réflexion.

M. MAUGER propose qu'on diminue la part fixe, pour favoriser les petits consommateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le rapport annuel sur l'eau potable.

**ASSAINISSEMENT DU SECTEUR NORD DE LA PLAGE – GIE**

M. le Maire explique que le littoral Nord de la Commune, et en particulier la zone conchylicole du GIE n'est pas relié au réseau public d'assainissement.

Compte-tenu des risques de pollution, notamment des zones de production de coquillages, il est proposé d'étudier la possibilité de créer un réseau d'eaux usées sur ce secteur.

Un partenariat avec Blainville sur Mer peut être envisagé, permettant de raccorder les deux restaurants et les quelques installations à proximité. La commune de Blainville a donné un avis favorable à cette proposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer une étude et à confier le dossier à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

M. SAVARY souhaiterait avoir connaissance de la convention qui lie la commune au GIE.

M. le Maire donne lecture d'extraits du bail, renouvelé en 1993 pour 31 ans.

M. SAVARY rappelle que le bail d'origine stipulait que le GIE devait assurer si besoin sa défense contre la mer. Or il semble qu'aujourd'hui le GIE demande à la commune d'assurer cette défense.

M. le Maire indique que le bail renouvelé fait état de cet engagement et le président du GIE ne l'a jamais remis en cause. D'ailleurs le GIE participe au financement du réensablement effectué au Nord avant la saison.

M. MAUGER suggère qu'un débit-mètre soit prévu pour comptabiliser les effluents en provenance de ce secteur. Il souhaite que les installations individuelles existantes soient contrôlées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une étude pour raccorder le secteur Nord au réseau public d'assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à confier le dossier à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

### **SYMPEC**

#### **FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

M. le Maire expose que par courrier du 13 août 2013, M. le Président du SYMPEC a rappelé la possibilité pour les communes membres de revoir leur forfait annuel de consommation tous les trois ans.

A l'issue de l'exercice 2013, une modification est donc possible.

Pour rappel, la commune définit un forfait annuel de consommation (actuellement 251 000 m<sup>3</sup>) et s'engage à régler sur cette base, même si la consommation est inférieure.

En cas de dépassement, la commune verse au SYMPEC le montant équivalent au nombre de m<sup>3</sup> concernés + 10 % de pénalités sur le nombre de m<sup>3</sup> supérieur au forfait.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir à 251 000 m<sup>3</sup> le forfait annuel de consommation d'eau potable.

M. SAVARY rappelle que le montant du forfait n'a jamais été atteint. Il souhaiterait que ce montant soit revu.

M. le Maire explique que la réduction du forfait pourrait faire augmenter le prix d'achat du SYMPEC, ce qui annulerait le bénéfice attendu.

M. LEMESLE souhaiterait que le SYMPEC étudie la possibilité d'une facturation au réel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir à 251 000 m<sup>3</sup> le forfait annuel de consommation d'eau potable.

### **SUBMERSIONS MARINES – CARTE DES ZONES SITUEES SOUS LE NIVEAU MARIN**

M. ROBBE expose que dans le cadre de la prise en compte des risques naturels, l'Etat a mis en place une politique de prévention des risques de submersion marine.

En février 2011, une première carte des territoires situés sous le niveau marin a été établie. Cette cartographie s'est révélée imprécise et des nouveaux relevés ont été réalisés.

La nouvelle carte a été transmise en juillet par les services de l'Etat et peut être consultée en mairie ou sur le site de la DREAL.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la carte et ne fait aucune observation particulière.

### **COMMISSION TECHNIQUE D'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire explique que conformément à l'article 6 de la convention d'utilisation des ouvrages d'assainissement qui lie les communes de Blainville sur mer, Heugueville sur Siennne, Tourville sur Siennne à Agon-Coutainville, il était prévu qu'une commission technique soit créée, composée de trois représentants de chaque collectivité.

Cette commission ne s'est jamais réunie et les représentants n'ont pas été désignés.

Il convient donc de désigner trois conseillers municipaux pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur le Maire, M. HENRY et M. LEMESLE pour participer à cette commission technique.

### **PLU – ARRET DE PROJET**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols, débutée en septembre 2009 arrive à son terme.

En application de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, le document doit être arrêté par délibération du Conseil Municipal et transmis pour avis aux personnes publiques associées à l'étude, et aux communes limitrophes.

Le Conseil Municipal prend connaissance du document établi par le Cabinet PRIGENT, en collaboration avec le groupe de travail.

Il est rappelé au Conseil Municipal les objectifs poursuivis, à savoir :

- Favoriser l'activité artisanale, les métiers de la mer et l'activité touristique, pour créer et maintenir l'emploi sur la commune
- Rééquilibrer la structure démographique en attirant une population jeune
- Préserver et valoriser les espaces naturels et la trame verte

Il est rappelé également les modalités de la concertation :

- **Moyens d'information utilisés :**
  - Articles de presse, bulletin municipal
  - Exposition continue de panneaux d'information à l'Espace Culturel
  - 2 réunions publiques (21/12/2010 et 05/03/2013) afin d'échanger avec la population
  - Site internet de la commune : mise en ligne des supports de réunions du groupe de travail et synthèse de M. ROBBE, Maire-Adjoint.
- **Moyens offerts au public pour s'exprimer**
  - M. ROBBE a tenu des permanences tous les lundis matin et a reçu les administrés pour évoquer et étudier leurs demandes.
  - Chaque administré a pu formuler une requête écrite. Chaque demande a été consignée et enregistrée.

M. ROBBE rappelle que certaines demandes n'ont pu être intégrées au zonage, malgré la volonté des élus, pour des raisons d'incompatibilités avec la loi littoral.

Les personnes concernées pourront venir défendre leur demande auprès du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique.

Il insiste sur le fait que le groupe de travail a étudié très attentivement chaque demande, a souvent insisté auprès du cabinet chargé de l'étude et auprès des services de l'Etat et a regretté de ne pouvoir y donner suite.

M. le Maire et M. ROBBE tiennent à remercier le Cabinet Prigent pour la qualité de son travail et la Commission d'Urbanisme pour son investissement dans ce dossier.

Ils associent aussi à ces remerciements le personnel communal qui a participé au travail de la Commission.

M. ROBBE n'oublie pas dans cet hommage Mme Antoinette DUBOSCQ qui s'est beaucoup investie dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 27 octobre 2009,

TIRE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été présenté.

### **CHAUFFAGE A LA SALLE DE SPORTS**

M. le Maire expose que les enseignants et le Principal du Collège les Embruns se sont manifestés à plusieurs reprises pour sensibiliser le Conseil Municipal aux problèmes liés à l'absence de chauffage dans le gymnase.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire une étude de faisabilité et d'envisager les possibilités de financement.

M. FOURNIER pense qu'il faudrait au préalable penser à l'isolation des locaux.

M. LEMESLE s'interroge aussi sur la vétusté de cette salle.

M. SAVARY estime que le chauffage dans une salle de sports n'est pas essentiel.

M. le Maire rappelle que quelques associations utilisent aussi cette salle, notamment les P'tits Mousses, le tir à l'arc, le badminton et le tennis.

M. SAVARY insiste sur le fait que 80 % du temps d'utilisation de la salle est consacré au collège. Il suggère qu'en cas de travaux réalisés, on augmente le loyer.

M. le Maire rappelle que la proposition n'est pas un engagement mais une autorisation de réaliser l'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Maire à réaliser une étude de faisabilité.

### **PERSONNEL – TICKETS RESTAURANT**

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un système de titres restaurant en faveur de l'ensemble du personnel communal. Le montant de la participation communale avait été fixée à 16,00.

Le montant a été transformé en Euros et est passé à 3,00 € en 2002, sans que le conseil en ait délibéré.

Il convient de régulariser ce montant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme « Tickets Restaurant ».

M. LEMESLE propose qu'on augmente le prix de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de porter à 4,00 Euros la participation de la commune, représentant 50 % de la valeur des titres restaurant mis en place au profit du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **FOYER SOLEIL**

M. SAVARY souhaite que le dossier du Foyer Soleil soit de nouveau évoqué avec Monsieur MICHEL.

M. le Maire rappelle que le seul problème reste la participation de la commune à hauteur de 60 000 Euros.

Melle LEBRET insiste sur la possibilité de faire participer Blainville et Gouville, à hauteur de 10 000 Euros chacune.

M. ROBBE et M. MAUGER se déclarent très favorables au projet mais déplore que le Président de la Communauté n'ait pas exposé les raisons du désengagement du Conseil Général.

M. le Maire propose d'en délibérer lors d'une prochaine séance.

### **RECEPTION DE LA TNT - INFORMATION**

M. le Maire donne une information concernant la mauvaise réception de la TNT : le Département et le CSA ont autorisé la mise en place de trois réémetteurs supplémentaires.

Les travaux devraient être entrepris dans les mois à venir.

### **DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS DU PASSOUS**

M. le Maire rappelle que la convention qui lie la commune au Crédit Mutuel pour le DAB du Passous prévoit un seuil de 24 000 retraits annuel au-delà duquel aucune participation communale n'est exigée.

Cette année, le nombre de retraits a été de 24 018.

### **BILAN DE LA SAISON 2013**

M. le Maire dresse un bilan de la saison 2013, qui pour lui restera une année de références, tant du point de vue de la fréquentation que de la météo et des animations diverses.

Il remercie tous les bénévoles et le personnel qui ont participé à toutes les activités et animations estivales.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. SAVARY souhaite qu'on réfléchisse à l'agrandissement de l'aire de camping-cars, qui est très fréquentée et très appréciée des utilisateurs.

M. le Maire en a déjà parlé avec M. PIQUET, responsable du camping. L'extension sera étudiée pour la saison prochaine.

M. MAUGER suggère que les emplacements des camping-cars soient délimités sur les grandes parcelles, de façon à optimiser l'espace.

M. SAVARY propose qu'on installe deux tables de ping-pong sur le camping, pour combler un peu le manque de jeux.

Mme FANFANI donne lecture d'un courrier transmis par M. BIOLAY qui regrette que la commune ne s'approvisionne plus en essence chez lui. Elle demande qui a pris cette décision qui lui semble préjudiciable pour la survie de ce commerce.

M. le Maire confirme qu'en accord avec la Commission des Finances, il a été demandé de réduire les frais de carburants. La station-service de M. BIOLAY propose des prix beaucoup plus chers que ses concurrents et, dans un souci d'économie et de gestion optimisée, il a été décidé de s'approvisionner ailleurs.

Mme LEROY et Melle LEBRET suggèrent de faire une alternance dans l'approvisionnement.

Mme FANFANI souhaite qu'on revienne sur cette décision.

M. le Maire en reparlera avec les services municipaux.

### **ELECTIONS MUNICIPALES**

M. le Maire annonce qu'il sera candidat aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme, le 19 septembre 2013  
Le Maire,

D. BAUCHE

M. AVENEL